

Motion du 25 novembre 2025 de Mmes et MM. Alexandre Diogo, Christel Saura, Guilhem Kokot, Yasmine Berrada, Manuel Zwysig, Didier Bonny, Roger Gaberell, Jean-Luc von Arx, Florian Schweri, Jérôme Gasser, Nathalie Jaggi, Fabienne Beaud, Mathéo Uldry, Emmanuel Deonna et Yolanda Martinez: «Déroulons le tapis rouge: pour des pistes cyclables sûres et visibles».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2025)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Huit pour cent des déplacements à Genève se font à vélo. Ce chiffre est d'ailleurs en forte progression ces dernières années. Et, sachant que plus de 50% des ménages genevois possèdent un vélo, le potentiel d'amélioration est immense.

Mais la pratique du vélo reste trop dangereuse. Les installations dans notre ville ne sont pas adaptées: les conflits d'usage sont légion et mettent en danger non seulement les cyclistes mais aussi les autres utilisateurs du domaine public. Quiconque a passé devant l'Horloge fleurie en est témoin.

La pratique du vélo dans notre ville ne pourra pas continuer de progresser sans que des espaces sûrs soient mis en place. Aux Pays-Bas, modèle en la matière, plus de 25% des déplacements se font à vélos et jusqu'à 30 à 45% dans les villes, grâce à des investissements massifs dans les infrastructures cyclables.

Nous ne pourrions pas importer les canaux néerlandais ou l'absence de dénivelé. En revanche, nous devrions nous inspirer d'une autre innovation: la peinture complète, en rouge, des pistes cyclables. Cette mesure est simple, rapide à mettre en place et relativement peu coûteuse. Elle permet de valoriser l'espace dédié aux cyclistes, de renforcer la sécurité notamment aux carrefours et dans les axes très fréquentés. Cette mesure ne se substituera pas aux autres aménagements sur le domaine public mais devra se combiner avec ceux-ci.

Considérant:

- le besoin d'accélérer le transfert modal vers la mobilité douce, notamment le vélo;
- le besoin d'assurer la sécurité des cyclistes et de réduire les conflits d'usage entre cyclistes, véhicules et piétons;
- la marge de manœuvre allouée par la Confédération et le DETEC pour la peinture complète des pistes cyclables;
- le fait que la peinture de pistes cyclables est un moyen économique, simple et rapide de renforcer la sécurité des usagers;
- le besoin d'expérimenter de nouvelles mesures,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'identifier un ou des sites propices à des projets pilotes où seront intégralement peintes en rouge une ou des pistes cyclables;
- d'utiliser les travaux menés par la Ville ou d'autres prestataires sur le domaine public comme opportunité pour mettre en place la coloration des pistes cyclables;
- de mesurer l'impact de tels changements sur la sécurité des usagers et de partager son expérience avec d'autres communes et le Canton;
- de présenter une analyse actualisée de la qualité des bandes et pistes cyclables en ville de Genève ainsi que des lieux qui ont déjà été identifiés et/ou sécurisés.